



Union Interrégionale *Justice* TOULOUSE

Madame la Députée rencontre une délégation Force Ouvrière

<https://www.ladepeche.fr/2023/11/20/ce-nest-pas-possible-de-continuer-ainsi-les-parlementaires-ariageois-preoccupes-par-la-situation-de-la-maison-darret-de-foix-11591359.php>

A l'initiative de **FO Justice MA FOIX**, ce lundi 20 novembre 2023, une délégation (composée du secrétaire local et de son adjointe, du secrétaire générale de **l'UDFO 09**, du secrétaire régional et de son adjoint pour **l'UISP FO Justice**) s'est rendue à la permanence de Madame Martine FROGER, députée en charge de la circonscription afin de débattre des sujets en lien avec la Pénitencière sur le département ainsi que sur le ressort de l'Occitanie.

Madame la Députée n'étant pas novice sur les grandes lignes qui touchent notre profession et les conditions de détention, **Force Ouvrière** a trouvé une interlocutrice qui donnait le change. Les débats étaient très enrichissants.

Les divers sujets évoqués sont les suivants:

- Surpopulation carcérale -

Pour **FO Justice de Foix**, l'établissement compte **34 matelas au sol**. Cette surpopulation accentue les difficultés des conditions de travail des personnels et crée des dysfonctionnements sécuritaires. Les conditions d'hébergements quant à elles sont conflictuelles et amplifient les tensions entre détenus. **L'UISP FO Justice** a informé Madame la Députée que le ressort de l'Occitanie compte **560 matelas au sol** et rappelle que la loi, c'est l'encellulement individuel. La France, dont les contribuables paient des pénalités du fait de ne pas respecter la règle. Comme **FO Justice** l'a expliqué, il existe des places de libres dans certaines structures sur le ressort national. **FO Justice** suggère de mettre en place ce qu'il appelle la poussée des 100km pour les détenus n'ayant pas d'attaches sur la région. De cette manière, nous pourrions diminuer le nombre de matelas au sol et combler les places libres.

Aujourd'hui, il existe des mesures alternatives à la l'incarcération mais, sont-elles réellement mises en place par les magistrats ? Et quand bien même, elles seraient à être plus nombreuses dans un futur proche, c'est la pénitencière qui trouvera ses limites car notre Administration manque cruellement de personnels d'insertion et de probation et de personnels de surveillance pour gérer ces nouvelles mesures.

- Problème en lien avec la santé et les soins en général -

FO Justice MA FOIX a informé l'élue que le nombre de personnel soignant n'a pas évolué depuis plus de 10 ans où nous avons 65 détenus incarcérés.

Aujourd'hui, la structure est dotée d'une infirmière pour 140 détenus. **Le SG de l'UDFO**, bien placer pour en parler car agent de la branche santé lui même fait savoir qu'il est possible de réévaluer la charge en soins appliquée à la Maison d'Arrêt. Le résultat pourrait amener l'ARS à devoir renforcer l'antenne médicale pénitentiaire. **L'UISP FO Justice** a signalé à Madame la Députée que la population pénale est de plus en plus addict et beaucoup de détenus sont atteints de troubles du comportement ou de pathologies qui relèvent plus de la psychiatrie que de la pénitentiaire.

- Violence carcérale et violence envers les personnels -

FO Justice a alerté l'élue de la montée en puissance de la violence en détention depuis les arrivées massives de migrants qui sont plongés dans la brutalité, la fureur dès leur plus jeune âge. D'ailleurs, un phénomène est apparu depuis quelques années et qui ne cesse d'augmenter, c'est le nombre de Mineurs Non Accompagnés « MNA ».

- Revalorisation de la profession -

FO Justice a sensibilisé Madame FROGER sur le fait qu'il faut impérativement revaloriser la profession. **FO Justice** a d'ailleurs travaillé pour qu'une Réforme Historique soit signée. Elle amènera une évolution Catégorielle par un passage pour le CEA de C en B et de B en A pour le CDC. Le statutaire et l'indemnitare doivent être une des reconnaissances. Pour **FO Justice**, il n'est pas entendable que la parole d'un agent d'état soit équivalente à la parole d'un détenu. Il faut que les agents soient assermentés comme nos homologues de la Police. Pour que le métier soit reconnu, il faut que les agents aient le sentiment que leur institution soit en soutien lorsqu'un personnel est meurtri dans sa chair ou de façon psychologique. **FO Justice de FOIX**, communique les chiffres suivants: avant 2022, 6 Affaires de violences physiques et psychologiques sur agents ont été classées «sans suite». Après 2022, 4 affaires sont toujours en instance malgré des relance... Pour **FO Justice**, c'est aussi ça la reconnaissance d'une profession difficile et dangereuse.

Les membres de la délégation Force Ouvrière le 20.11.2023 dans les locaux de la permanence de Madame la Députée.

